

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 802

28 mars 2014

SOMMAIRE

Actia Concept	38460	Kollwitz 51 S.à.r.l.	38491
All About Computer Solutions S.à.r.l.	38496	La Moselle 16	38490
Amber Investment SICAV SIF	38464	Magna International Investments S.A. ...	38463
Antre Investments S.A.	38464	MP B S.A.	38494
Asphatrans S.à r.l.	38471	MP H S.A.	38494
Asterion S.à r.l.	38467	MS Groupe S.à r.l.	38460
BAE System Applied Intelligence (Luxem- bourg) S.à r.l.	38495	MS Partners S.à r.l.	38460
Belbelita S.à r.l.	38483	Peinture Werthessen S.à r.l.	38452
CAM Immobilière S.A.	38457	Ray Investment S.à r.l.	38456
CC2Foil S.A.	38481	Restaurant l'Atrium Sàrl	38459
Cidron Fi S.à r.l.	38491	Risk Dynamics S.A.	38458
Constellation Software Luxembourg	38450	SEB Optimus II	38482
DATA4 Luxembourg S.à r.l.	38463	Selector Management Fund	38482
Dekan	38457	Snack Ishtar S.à r.l.	38452
Delray Luxembourg Holding S.C.A.	38457	Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l.	38489
Detica S.à r.l.	38495	Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l.	38490
Deverel Development S.A.	38458	Sparrowhawk Properties 403 S.à r.l.	38490
DRIADE S.A.	38466	St Andrews Heritage S.à r.l.	38482
Ed Business S.à r.l.	38458	Valbonne Rail S.A.	38481
Eventfabrik G.m.b.H.	38458	WER Luxembourg II S.à r.l.	38470
Exogene Creation S.A.	38453	Willow Finance S.à r.l.	38470
		ZithaKlinik S.A.	38471

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.627.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

In the year two thousand and thirteen on the sixth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Constellation Software Inc. Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Constellation Software Inc., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, such branch registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 150631,

in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Constellation Software Luxembourg, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée, private limited company), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 151.680 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 22 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 13 April 2010, number 769. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 13 June 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 September 2013 under number 2142.

here represented by Mr. Philipp Metzschke, maître en droit, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred thousand US dollars (USD 600,000) so as to raise it from its present amount of three million twenty-seven thousand six hundred US dollars (USD 3,027,600) consisting of nineteen thousand (19,000) Ordinary Shares and three million eight thousand six hundred US dollars (USD 3,008,600) MRPS up to an amount of three million six hundred twenty-seven thousand six hundred US dollars (USD 3,627,600) by the issue of six hundred thousand (600,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Subscription and payment

Thereupon, Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch, prenamed, here represented as aforementioned, declares to subscribe for six hundred thousand US dollars (USD 600,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind of claims held by Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch against the Company, in an amount of sixty million US dollars (USD 60,000,000) (the "Contribution").

The total amount of the Contribution of sixty million US dollars (USD 60,000,000) will be allocated as follows:

- six hundred thousand US dollars (USD 600,000) to the share capital account of the Company;
- fifty-nine million three hundred forty thousand US dollars (USD 59,340,000) to the MRPS premium account of the Company; and
- sixty thousand US dollars (USD 60,000) to the legal reserve account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the first Resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at three million six hundred twenty-seven thousand six hundred US dollars (USD 3,627,600), consisting of nineteen thousand (19,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each and three million six hundred eight thousand six hundred US dollars (USD 3,608,600) mandatorily redeemable preferred shares (the "MRPS"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. All MRPS issued by the Company are redeemable shares. MRPS have the same voting rights as the Ordinary Shares.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise any manager of the Company and/or any employee of SGG Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 7,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den sechsten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Constellation Software Inc. Luxemburg Branch, die luxemburgische Niederlassung von Constellation Software Inc., einer Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Ontario, Kanada, als Niederlassung eingetragen in das luxemburgische Handelsregister unter der Nummer B 150631,

in ihrer Eigenschaft als Einzelgesellschafterin (nachfolgend "die Einzelgesellschafterin") der Constellation Software (Luxembourg), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht mit Gesellschaftssitz in 412 F, route d' Esch, L- 1471 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 151.680 (nachfolgend die "Gesellschaft"), wirksam gegründet gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars, am 22. Dezember 2009 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 13. April 2010 unter der Nummer 769. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Juni 2013 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 3. September 2013 unter Nummer 2142,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Philipp Metzschke, maître en droit, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch den unterzeichnenden Notar und durch den für die Erschienene Bevollmächtigte der hier vorliegenden Urkunde angehängt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene, welche wie zuvor beschrieben, wirksam vertreten wird, ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von sechshunderttausend US Dollar (USD 600.000,-) zu erhöhen, sodass das gegenwärtige Gesellschaftskapital in Höhe von derzeit drei Millionen siebenundzwanzigtausend sechshundert US Dollar (USD 3.027.600,-), bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares und drei Millionen achttausend sechshundert (3.008.600) MRPS auf drei Millionen sechshundertsiebenundzwanzigtausend sechshundert US Dollar (USD 3.627.600,-) durch die Ausgabe von sechshunderttausend (600.000) MRPS mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) erhöht wird.

Zeichnung und Zahlung

Darauf erklärt die vorgenannte Constellation Software Inc., Niederlassung Luxemburg, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt, sechshunderttausend (600.000) MRPS zu zeichnen, mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Sacheinlage bestehend aus Forderungen der Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch gegenüber der Gesellschaft in einem Gesamtwert in Höhe von sechzig Millionen US Dollar (USD 60.000.000,-) (die "Einlage").

Der Gesamtwert der Einlage in Höhe von sechzig Millionen US Dollar (USD 60.000.000,-) wird wie folgt zugeteilt:

- (i) sechshunderttausend US Dollar (USD 600.000,-) dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft;
- (ii) neunundfünfzig Millionen dreihundertvierzigtausend US Dollar (USD 59.340.000,-) als Ausgabeagio den Kapitalrücklagen der Gesellschaft, welche an die MRPS gebunden sind; und
- (iii) sechzigtausend US Dollar (USD 60.000,-) den gesetzlichen Rücklagen der Gesellschaft.

Das Bestehen und der Wert der Einlage wurden dem unterzeichnenden Notar jeweils dargelegt.

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz des ersten Beschlusses, beschliesst die Einzelgesellschafterin, den ersten Absatz des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung in der Weise zu ändern und dergestalt neu zu formulieren, dass er nun wie folgt lautet:

“ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt drei Millionen sechshundertsiebenundzwanzigtausend sechshundert US Dollar (USD 3.627.600) bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) und drei Millionen sechshundertachttausend sechshundert (3.608.600) MRPS mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), jeweils Namensanteile, die vollständig gezeichnet und einbezahlt sind. Alle MRPS, die von der Gesellschaft emittiert worden sind, sind rückkaufbare Anteile. Die MRPS sind mit den gleichen Stimmrechten wie die Ordinary Shares versehen.“

Dritter Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, jedem Geschäftsführer der Gesellschaft und/ oder jedem Angestellten von SGG Luxembourg S.A. die Befugnis einzuräumen, für die Gesellschaft die Eintragung der hiermit ausgegebenen Anteile in das Gesellschaftsregister der Gesellschaft zu veranlassen.

Kostenschätzung

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, werden von der Gesellschaft getragen und betragen schätzungsweise EUR 7.500,-

Erklärung

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienen Partei vorgelesen, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. METZSCHKE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57323. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 29. Januar 2014.

Référence de publication: 2014017120/137.

(140019933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Snack Ishtar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 51, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 154.707.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014021790/10.

(140025867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Peinture Werthessen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.483.

ANNULE ET REMPLACE LE DEPOT REF.: L130124089 DU 22/07/2013

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014021687/15.

(140025874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Exogene Creation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 1, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 183.925.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Madame Marie PERUCA, architecte, née à Briey (France) le 15 septembre 1976, demeurant à F-54310 Homecourt, 50, rue des Mésanges.

2) Monsieur Julien RIFFAULT, architecte d'intérieur, né à Moyeuve-Grande (France) le 1^{er} mars 1980, demeurant à F-54700 Pont-à-Mousson, 7, Place Duroc.

3) La société anonyme «SIMON FUNDS S.A.», ayant son siège social à L-4138 Esch-sur-Alzette, 1, Place de l'Hôtel de Ville, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 179.390,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Monsieur Simon RIFFAULT, employé privé, demeurant à F-57120 Rombas, 34, rue Joffre.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «EXOGENE CREATION S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

a) les activités d'architecte et d'assistance dans les domaines de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'oeuvre et de l'urbanisme;

b) l'activité d'architecte d'intérieur et le design.

La société peut emprunter sous toutes les formes et accorder tous cautionnements ou garanties.

Dans la mesure de la compatibilité avec les règles de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI), la Société peut s'intéresser par toutes voies dans des entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogique, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement le développement de son objet social.

La société «EXOGENE CREATION S.A.» s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

La société pourra effectuer toute opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur en ce qui concerne les activités de la branche de l'objet social pour laquelle il aura été nommé, soit par la signature conjointe de deux administrateurs en ce qui concerne les autres activités de l'objet social, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2015.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. Madame Marie PERUCA, préqualifiée. quarante-cinq actions	45
2.- Monsieur Julien RIFFAULT, préqualifié, trente actions	30
3.- La société «SIMON FUNDS S.A.», préqualifiée, vingt-cinq actions	25
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (€ 7.750.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- a) Madame Marie PERUCA, préqualifiée.
- b) Monsieur Julien RIFFAULT, préqualifiée.
- c) La société «SIMON FUNDS S.A.», préqualifiée.

Monsieur Simon RIFFAULT, employé privé, né à Moyeuve Grande (France), le 1^{er} avril 1977, demeurant à F-57120 Rombas, 34, rue Joffre est nommé représentant permanent de la prédite société «SIMON FUNDS S.A.».

La société sera valablement engagée en toutes circonstances:

- par la signature individuelle de Madame Marie PERUCA, en en ce qui concerne les activités de la branche a) de l'objet social;

- par la signature individuelle de Monsieur Julien RIFFAULT, en en ce qui concerne les activités de la branche b) de l'objet social.

- par la signature conjointe de Madame Marie PERUCA et de Monsieur Julien RIFFAULT, en ce qui concerne toutes autres activités reprises dans l'objet social.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "COSELUX S.à r.l.", avec siège social à L-3844 Schifflange, Z. I. Letzebuerger Heck, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 65.949.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

4) Le siège de la société est fixé à L-4138 Esch-sur-Alzette, 1, Place de l'Hôtel de Ville.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PERUCA, J. RIFFAULT, S. RIFFAULT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 janvier 2014. Relation: CAP/2014/188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 janvier 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014017752/191.

(140019044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

En date du 18 décembre 2013, Angel Luis Morales, avec adresse professionnelle au 767, 5th Avenue, 7^{ème} étage, NY 10153 New York, Etats-Unis, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie C de la société RAY INVESTMENT S.à r.l., avec siège social 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104766.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014019838/14.

(140024480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Dekan, Société Européenne.

R.C.S. Luxembourg B 109.200.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 20/12/2005. avec la société DEKAN Société Européenne, ayant précédemment son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 109 200, a été résiliée avec effet au 23 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Référence de publication: 2014020708/11.

(140023420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

CAM Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 85.122.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du Conseil d'administration en date du 5 février 2014, les décisions suivantes ont été prises:

Les démissions de M. Fabio GAGGINI, administrateur et administrateur délégué, M. Laurent TEITGEN, administrateur et de M. Daniel GALHANO, administrateur sont acceptées avec effet immédiat.

La démission de Revisora S.A., commissaire aux comptes est acceptée avec effet immédiat.

Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président, Administrateur délégué et Administrateur;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur délégué et Administrateur;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A. Madame Evelyne GUILLAUME, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Le siège social de la société est transféré au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014020654/22.

(140023779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Delray Luxembourg Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).**Capital social: EUR 38.812,50.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.399.

Décisions de l'actionnaire commandité

L'actionnaire commandité, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Delray, dûment représentée par Melle Souad Deghdough, gérante unique, décide de transférer le siège social de la Société du 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Luxembourg, le 06 février 2014.

Delray

Actionnaire commandité

Représentée par Souad Deghdough

Gérante unique

Référence de publication: 2014020698/17.

(140024321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Eventfabrik G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 60A, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 171.667.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 29.01.2014

Der alleinige Aktionär hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Der Sitz der Gesellschaft wurde verlegt von
29, rue Alphonse München L-2172 Luxembourg
zum neuen Gesellschaftssitz in
60a, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/02/2014.

Thomas Gleim.

Référence de publication: 2014020734/15.

(140024260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Deverel Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 132.610.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 janvier 2014

Démision de Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Karl Guénard, né le 4 juin 1967 à Blois et demeurant 49 boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2014020709/17.

(140024031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Ed Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 172.586.

Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 6 novembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2963 du 6 décembre 2012.

En date du 19 septembre 2013, l'associé Monsieur Patrick SACRISPEYRE, demeurant à 40000 Marrakech (Maroc), CR Ouled Hassoune, Douar Mezzoug, a cédé 625 parts sociales de valeur nominale € 10,00 chacune à Madame Christine FETTER, demeurant à 40000 Marrakech (Maroc) Km 10 route de l'Ourika Tassoultant.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour la société ED BUSINESS S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014020741/15.

(140023874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Risk Dynamics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.292.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 février 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Olivier BOURRAT, Directeur Général, demeurant à 19/RC, Rue Mignot Delstanche, B - 1050 Ixelles, Président;

- Madame Dominique DEHIN, Directeur Général, demeurant à 19/RC, Rue Mignot Delstanche, B - 1050 Ixelles;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014021075/22.

(140023776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Restaurant l'Atrium Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 32, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 148.644.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-sept janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Giosue GASPARRO, restaurateur, né à Turi (Italie), le 22 avril 1952 et sont épouse,

-Grazia RAIMONDI, employée privée, née à Andria (Italie), le 31 août 1953, demeurant ensemble à L-5751 Frisange, 32B, rue Robert Schuman,

Les comparants requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée Restaurant l'Atrium SARL, avec siège social à L-1648 Luxembourg, 32, Place Guillaume II, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro b 148 644 a été constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2143 du 3 novembre 2009.

- Son capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune.

- Les comparants sont propriétaires des cinq cents (500) parts de ladite Société et ont décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, ils prononcent en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Les actionnaires déclarent avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.

Les actionnaires se trouvent donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Ils reconnaissent avoir été informés par le notaire sur la portée de cela et déclarent persister dans son intention. Ils régleront également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile privé des comparants.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Gasparro, Raimondi et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 27 janvier 2014. Relation LAC/2014/3706. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014021065/45.

(140023795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Actia Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.014.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021291/9.

(140025561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

**MS Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MS Partners S.à r.l.).**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haardt.

R.C.S. Luxembourg B 154.689.

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. La société de droit belge BIZ UP SPRL ayant son siège social à B-4950 Waimes, 2, rue l'Abbé Toussaint (Belgique), immatriculé auprès de la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro 0889.085.370;

ici représentée par son gérant Monsieur Laurent SIMON, gérant, demeurant à B-4950 Waimes, 2, rue l'Abbé Toussaint (Belgique).

2. Monsieur Jean-François Maréchal, gérant de société, né le 9 mai 1977 à Liège (B) et demeurant à B-4030 Liège (Belgique), 69, rue de la Chartreuse;

ici représenté par Monsieur Laurent SIMON, gérant, demeurant à B-4950 Waimes, 2, rue l'Abbé Toussaint (Belgique). en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société «MS PARTNERS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9999 Wemperhardt, 4, op der Haardt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.689, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück, en date du 15 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2224 du 20 octobre 2010, modifié à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück, en date du 21 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1201 du 04 juin 2011 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cent Euros (EUR 12.400,-) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés, pré-qualifié, comme suit:

La société BIZ UP SPRL, pré-qualifiée, soixante-deux parts	62 parts
Monsieur Jean-François Maréchal, pré-qualifié, soixante-deux parts	62 parts
TOTAL : cent vingt-quatre parts sociales	124 parts

III. Les associés pré-qualifiés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en "MS Groupe S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

2. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à:

Les prestations de services, la consultance, le conseil et/ou le management dans les secteurs liés:

- aux ressources humaines, à l'administration, au marketing et à la communication
- aux nouvelles technologies, à l'internet, à l'informatique et au multimédia
- aux technologies liées aux images de synthèse (aménagement virtuel intérieur et extérieur)
- à l'activité d'infographie
- à l'activité d'infographie (spécialisée dans les systèmes de prévisualisation de l'immobilier, de l'architecture intérieure et extérieure et les métiers de la création)
- à la création, l'hébergement et l'exploitation de sites web.

La prospection, la commercialisation, la gestion de projets, le développement commercial et marketing dans les secteurs de l'informatique, du multimédia et des images de synthèse.

L'achat, l'exploitation et la distribution de produits multimédia, électroniques et informatiques.

La location et la distribution de tout matériel informatique.

Le rôle d'agent ou intermédiaire pour toute société et/ou groupement de sociétés, pour toute personne et/ou groupe de personnes.

La réalisation d'enquêtes et commandes d'ouvrages, scripts ou de travaux de recherche en vue de productions ou pour le multimédia.

Les prestations de services et de conseil en organisation, promotion, communication et gestion.

Travaux de graphisme, de publicité, communication visuelle, mise en page, édition, études publicitaires, photocomposition, traitement de textes et de l'image en général, stands d'exposition ainsi que tous travaux de recherche ayant trait au domaine informatique, appliqué ou non à la photocomposition, ainsi que tous développements ayant trait à la communication visuelle.

Travaux de recherche dans le domaine des applications multimédia, création et hébergement de sites internet, création de dessins d'animation par quelques techniques que ce soit, bornes interactives, de CD-Rom interactifs, tous développements cherchant à favoriser l'apprentissage et l'éducation par le jeu.

Sous-traitance en général, ayant directement ou indirectement rapport au domaine de l'édition ou de la communication visuelle, et pouvant entreprendre tous travaux relevant de la diffusion d'informations et de programmes récréatifs ou éducatifs via internet, interactifs ou non, de programmes télévisuels ou cinématographiques.

Développer et mettre en place, en interne ou chez ses clients, une activité de formation des personnes aux logiciels informatiques existants ou à venir.

La vente et la location de véhicules.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles, ou autres droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

3. Nomination de Monsieur Jean-François Maréchal, en tant que gérant de la Société;

4. Modification de l'article 7 des statuts de la Société;

5. Divers.

Après en avoir délibéré, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de "MS PARTNERS S.à r.l." en "MS Groupe S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "MS Groupe S.à r.l.".

Deuxième résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à:

Les prestations de services, la consultance, le conseil et/ou le management dans les secteurs liés:

- aux ressources humaines, à l'administration, au marketing et à la communication
- aux nouvelles technologies, à l'internet, à l'informatique et au multimédia
- aux technologies liées aux images de synthèse (aménagement virtuel intérieur et extérieur)
- à l'activité d'infographie
- à l'activité d'infographie (spécialisée dans les systèmes de prévisualisation de l'immobilier, de l'architecture intérieure et extérieure et les métiers de la création)
- à la création, l'hébergement et l'exploitation de sites web.

La prospection, la commercialisation, la gestion de projets, le développement commercial et marketing dans les secteurs de l'informatique, du multimédia et des images de synthèse.

L'achat, l'exploitation et la distribution de produits multimédia, électroniques et informatiques.

La location et la distribution de tout matériel informatique.

Le rôle d'agent ou intermédiaire pour toute société et/ou groupement de sociétés, pour toute personne et/ou groupe de personnes.

La réalisation d'enquêtes et commandes d'ouvrages, scripts ou de travaux de recherche en vue de productions ou pour le multimédia.

Les prestations de services et de conseil en organisation, promotion, communication et gestion.

Travaux de graphisme, de publicité, communication visuelle, mise en page, édition, études publicitaires, photocomposition, traitement de textes et de l'image en général, stands d'exposition ainsi que tous travaux de recherche ayant trait au domaine informatique, appliqué ou non à la photocomposition, ainsi que tous développements ayant trait à la communication visuelle.

Travaux de recherche dans le domaine des applications multimédia, création et hébergement de sites internet, création de dessins d'animation par quelques techniques que ce soit, bornes interactives, de CD-Rom interactifs, tous développements cherchant à favoriser l'apprentissage et l'éducation par le jeu.

Sous-traitance en général, ayant directement ou indirectement rapport au domaine de l'édition ou de la communication visuelle, et pouvant entreprendre tous travaux relevant de la diffusion d'informations et de programmes récréatifs ou éducatifs via internet, interactifs ou non, de programmes télévisuels ou cinématographiques.

Développer et mettre en place, en interne ou chez ses clients, une activité de formation des personnes aux logiciels informatiques existants ou à venir.

La vente et la location de véhicules.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles, ou autres droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

Les associés décident de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante et ce pour une durée indéterminée en tant que nouveau gérant de la Société:

- Monsieur Jean-François MARECHAL, gérant, né le 9 mai 1977 à Liège (B) et demeurant à B-4030 Liège (Belgique), 69, rue de la Chartreuse.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. SIMON, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15294. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014020356/175.

(140023202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

DATA4 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.749.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 décembre 2013, approuvant le projet de fusion du 30 septembre 2013 publié au Mémorial C numéro 3034 du 30 novembre 2013, le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle pour l'établir au 8, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014020706/13.

(140023909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Magna International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 98.861.

EXTRAIT

En date du 20 décembre 2013, les administrateurs de la Société ont pris les décisions suivantes:

- De renouveler le mandat de Monsieur Thomas Schultheiss (démissionné en date du 31 janvier 2014), Monsieur Dietmar Perger, Monsieur Peter Donohoe et Monsieur Pierre Metzler en tant qu'administrateurs de la Société pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013,

- De renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises externe pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

L'adresse de Monsieur Peter Donohoe, administrateur, a changé. Il réside dorénavant au 127 rue Principale, L-5366 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Magna International Investments S.A.

Référence de publication: 2014020946/19.

(140023896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Antre Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 67.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021310/9.

(140026001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Amber Investment SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 130.856.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of AMBER INVESTMENT SICAV (SIF), an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) qualifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organised as a public limited liability company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 130.856, incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 12 June 2007, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the Mémorial) number 2142 on 29 September 2007 (the Company).

The articles of incorporation have been amended the last time pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on July 1, 2011, published in the Mémorial number 2185 of September 16, 2011.

The Meeting is chaired by Mrs. Alexia UHL, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as Scrutineer of the Meeting.

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record:

I. That the Shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons, shall remain attached to the present minutes.

II. That the quorum required by law in respect of all items of the agenda is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and the resolutions on those items of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

III. That, as appears from the attendance list, the 5,151,360.794 A shares of the sole sub-fund of the Company, all in registered form, without par value, representing the entirety of the shares issued by the Company, are present or represented at the present Meeting and that all Shareholders present or represented consider themselves being duly informed of the agenda and waive any convening notice

IV. That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on all the items of the following agenda of which the Shareholders have been beforehand informed:

Agenda

1. Waiver of the convening formalities;

2. Acknowledgement and, to the extent necessary, ratification of the Amended Investment Advisory Agreement and the arrangements regarding the advisory fee provided therein as well as the remuneration granted to Warburg Invest Luxembourg S.A. for the calculation of the advisory fee in accordance with the Amended Investment Advisory Agreement;

3. Dissolution and liquidation of the sole sub-fund of the Company, Amber Investment SICAV-SIF Private Equity Select, and the Company;

4. Appointment of the Liquidator of the Company;

5. Determination of the powers and remuneration granted to the Liquidator;

6. Determination of the date and the agenda of the general meeting of the Company called to close the process of liquidation of the Company; and

7. Miscellaneous

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge that all the Shareholders of the Company waive the convening notices, considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the present Meeting which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting noted that:

(i) on 1 July 2011 the investment advisor of the Company, Commenda Private Equity k.s., a limited partnership established under the laws of the Slovak Republic, having its registered office in Panenská 6, 811 03, Bratislava, Slovak Republic (the Investment Advisor) and the Company entered into an investment advisory agreement in relation to the Company (the Investment Advisory Agreement); and

(ii) on 3/15 May 2013 the Investment Advisor and the Company entered into an amendment agreement to the Investment Advisory Agreement (the Amended Investment Advisory Agreement).

The Meeting, having reviewed the Amended Investment Advisory Agreement, resolves to acknowledge, approve and, to the extent necessary, ratify (i) the entry by the Company into, and the performance of its obligations under, the Amended Investment Advisory Agreement, (ii) the arrangements regarding the advisory fee provided therein as well as (iii) the remuneration granted to Warburg Invest Luxembourg S.A. for the calculation of the advisory fee in accordance with the Amended Investment Advisory Agreement.

Third resolution

The Meeting resolves to liquidate the sole sub-fund of the Company, Amber Investment SICAV-SIF Private Equity Select, to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation in compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended, and article 35 of the Company's articles of association.

The Meeting resolves to appoint WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 29.905, as represented by Dr. Detlef MERTENS, born on 28 July 1958 in Düsseldorf, with professional address at 2 place Dargent, L-1413 Luxembourg and Mrs. Sabine BÜCHEL, born on 19 October 1965 in Mettlach, with professional address at 2 place Dargent, L-1413 Luxembourg, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

As a consequence of the above fourth resolution, the Meeting resolves that:

- The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the 1915 Law;
- The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested;
- The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments;
- The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company;
- The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it will determine and for the period it will fix;
- The Liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind in its sole discretion. Subject to any applicable laws, such distribution may take the form of interim payments out of surplus of the winding-up.

The Meeting resolves that the Liquidator will be entitled to a remuneration of one thousand five hundred euro (EUR 1,500) per month in compensation of its mission as Liquidator.

Fifth resolution

The Meeting decided to fix the date of the meeting to close the liquidation on such date as the Liquidator shall decide, with the following agenda:

- 1) Approval of the financial statements of the Company for the financial period from the 1st January 2013 until the 30th December 2013 and the report of the board of directors of the Company in respect of such period;
- 2) Discharge (quitus) to the members of the board of directors of the Company and the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the execution of their respective mandates for the financial period from the 1st January 2013 until the 30th December 2013;
- 3) Approval of the accounts of the Company for the liquidation period;
- 4) Approval of the report of the Liquidator on the use and liquidation of the assets of the Company;
- 5) Approval of the report of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the liquidation period;
- 6) Discharge (quitus) to (i) the Liquidator for the execution of their mandate and (ii) the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the performance of its duties with respect to the process of liquidation of the Company;
- 7) Decision to close the liquidation;
- 8) Cancellation of all issued shares of the Company;
- 9) Designation of the place where the books and other documents of the Company will be kept for five (5) years following the publication of the closing of the liquidation;
- 10) Decision on the conditions relating to the deposit of the non-distributed funds that have not been remitted to creditors and/or shareholders of the Company; and
- 11) Miscellaneous.

Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this Meeting is estimated at approximately one thousand nine hundred Euros (1,900.- EUR).

There being no further business, the Meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2014. LAC/2014/328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014020023/139.

(140023028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

DRIADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 182.027.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 03 février 2014:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, de leurs postes d'administrateurs de la société:
 - Monsieur Daniel Galhano, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - Monsieur Laurent Teitgen, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - La société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- 2) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Daniel Galhano, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg avec effet immédiat, de son poste de Président du Conseil d'Administration.
- 3) L'Assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de la société de 3 à 1.
- 4) L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, au poste d'administrateur de la Société:

- Monsieur Arjun Sharma Premanand, né le 14 avril 1964 à Commewijne (Suriname), demeurant au 5, Rue Fernand Mertens, L-2148 Luxembourg, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRIADE S.A.

Référence de publication: 2014020718/23.

(140023612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Asterion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.977.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Fredik Naslund, né le 7 mai 1971 à Själevad, Suède, résidant à Stockrosv.gen 7, S-181 61 Liding., Suède (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représenté par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7 rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 20 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associée unique de Asterion S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 133.977, constituée suivant acte notarié en date du 21 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 3005 du 27 décembre 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1026 du 18 mai 2009.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Version française:

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe A:

a) Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg-Findel;

b) Monsieur Klas Tikkanen, né le 7 décembre 1970 à Storkyrkof, Suède, demeurant à 10, Bielkevågen, SE-182 63 Djursholm, Suède;

Gérants de classe B:

c) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

d) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

Version anglaise:

“Management, Powers and Representations ”

Version française:

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realize any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholder.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with paragraph 7 of this Article.

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one Manager and/or one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under paragraph 12 of this Article.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favorable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting."

Version française:

« **Art. 12.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par l'Associé.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;
- la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'alinéa 7 de cet Article.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement, peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'alinéa 12 de cet Article.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées

de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.»

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 janvier 2014. REM/2014/73. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014020009/172.

(140022754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

WER Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.474.

Suite au contrat d'apport daté du 23 octobre 2013, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts
WER Luxembourg I S.à r.l. 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 février 2014.

Référence de publication: 2014019966/14.

(140024806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Willow Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.280.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 30 décembre 2013 que:

- L'assemblée générale des associés a pris connaissance de ce que toutes les dettes de la Société ont été payées et qu'il n'y a pas de boni de liquidation dû et payable aux associés de la Société et décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

- L'assemblée générale des associés décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014019964/20.

(140024832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

ZithaKlinik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 36, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 122.364.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014021214/10.

(140024059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Asphatrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 184.091.

STATUTES.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth of January.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Compagnie Fluviale de Transport (known as "C.F.T."), a French public limited liability company (société anonyme), with a share capital of EUR 7,167,500, incorporated under the laws of France, having its registered office at 11, rue du Pont V, 76600 Le Havre, France, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (greffe du Tribunal de commerce du Havre) under number 325 625 440,

here represented by Me Aldric Grosjean, Avocat, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. Reederei Jaegers GmbH, a German private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Königstraße 88, 47198 Duisburg, Germany, registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts Duisburg under number HRB 8332,

here represented by Heinrich-Joachim Kruetzfeldt, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representatives of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Asphatrans S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is to exercise any and all activities relating to the transportation of bitumen in the ARA Zone by inland waterways for any company of the Total group (the Activities). For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.2. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem directly or indirectly useful in the accomplishment and development of its Activities.

3.3. As part of its Activities, the Company may inter alia:

(a) buy, sell, charter, sub-charter, design, own, lease, pledge, operate, build, repair any and all mean of transportation by water, together with all materials, articles, tools, machinery, equipment and appliances entering into or suitable or convenient for the construction, equipment, use and operation thereof;

(b) hire, find and provide personal, support staff and crew and, dispose of wharves, docks, dry-docks, piers and warehouse of all kinds and any property in connection with the Activities;

(c) more generally, supply all kind of services (including without limitation to operation, transportation or management services, advices, research, analysis, developments and maintenance) relating directly or indirectly to the Activities.

3.4. In the framework of its Activities, the Company may inter alia:

(a) erect all installations and buildings, purchase all equipment, acquire, lease, exchange or build all moveable and immoveable assets and make use of all intellectual rights and industrial and commercial properties;

(b) acquire, transfer or make use of all patents or licenses;

(c) acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings which have identical, similar or related Activities, or which may help developing the Company or facilitate the accomplishment of its Activities, as well as develop and manage such interests;

(d) borrow in any form, except by way of public offer;

(e) issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities;

(f) lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies; and

(g) give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security or mortgage over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at eight hundred thousand Euro (EUR 800,000), represented by one thousand six hundred (1,600) shares in registered form, having a nominal value of five hundred Euro (EUR 500) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. Upon prior written request of the board of managers of the Company (acting in light of what it may deem necessary or required to exercise or develop Activities from time to time, but with due consideration of the time that the shareholders may require to have available funds at their disposal), the shareholders commit, pro rata to their respective shareholding in the Company, to increase the share capital or equity of the Company up to an aggregate amount of three million Euro (EUR 3,000,000), in one or several tranches.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(ii) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(iii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters (including without limitation by appointing a daily manager entrusted with the daily management of the Company).

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by

(a) the signature of the sole manager;

(b) if the shareholders have not appointed different classes of managers, the joint signature of any two managers; or

(c) if the shareholders have appointed different classes of managers, the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons (including without limitation the daily manager, if any) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

Compagnie Fluviale de Transport, represented as stated above, subscribes for eight hundred (800) shares in registered form, having a nominal value of five hundred Euro (EUR 500) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of four hundred thousand Euro (EUR 400,000),

and

Reederei Jaegers GmbH, represented as stated above, subscribes for eight hundred (800) shares in registered form, having a nominal value of five hundred Euros (EUR 500) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of four hundred thousand Euro (EUR 400,000),

The amount of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.-

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for a period of one year:

Arnaud Roques, born on 24 March 1976 in Alençon, France, having his address at 11, rue du Pont V, 76600 Le Havre, France.

2. The following person is appointed as B manager of the Company for a period of one year:

Heinrich-Joachim Kruetzfeldt, born on 2 May 1944 in Hamburg, Germany, having his professional address at 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour de janvier.

Par devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Compagnie Fluviale de Transport (connu en tant que "C.F.T."), une société anonyme française, disposant d'un capital social de EUR 7.167.500, constituée en vertu des lois de la France, dont le siège social est établi au 11, rue du Pont V, 76600 Le Havre, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés (greffe du Tribunal de commerce du Havre) sous le numéro 325 625 440,

Ici représentée par Me Aldric Grosjean, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Reederei Jaegers GmbH une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) allemande constituée en vertu des lois d'Allemagne, dont le siège social est établi à Königstraße 88, 47198 Duisburg, Allemagne, immatriculée au Handelsregister B des Amtsgerichts Duisburg sous le numéro HRB 8332,

Ici représentée par Heinrich-Joachim Kruetzfeldt, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après signature ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Asphatrans S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de

ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est l'exercice de toutes les activités relatives au transport par voie navigable de bitume dans la Zone ARA pour toute société du groupe Total (les Activités). En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.2. De manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, qu'elle peut estimer directement ou indirectement utile dans l'accomplissement et le développement de ses Activités.

3.3. En tant que partie de ses Activités, la Société peut inter alia:

(a) acheter, vendre, affréter, sous-affréter, concevoir, détenir, louer, mettre en gage, exploiter, construire, réparer tous moyens de transport par voie navigable, ainsi que tous matériaux, objets, outils, machinerie, équipements et appareils entrant dans ou approprié ou indiqué pour la construction, l'équipement, l'utilisation et l'exploitation visée;

(b) embaucher, recruter et fournir du personnel, du personnel de soutien et des équipages et, de disposer de quais, amarrages, cale sèches, appontements et entrepôts de tous genres et toute propriété en rapport avec les Activités;

(c) plus généralement, fournir toute sorte de services (y compris sans se limiter à l'exploitation, le transport ou les services de gestion, conseils, recherches, analyses, développements et maintenance) en relation directe ou indirecte avec les Activités.

3.4. Dans le cadre de ses Activités, la Société peut inter alia:

(a) bâtir tous installations et bâtiments, acheter tous équipements, acquérir, louer, échanger ou construire tous biens meubles et immeubles et faire usage de tous droits intellectuels et propriétés industrielles ou commerciales;

(b) acquérir, transférer ou faire usage de tous brevets ou licences;

(c) acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, de manière plus générale, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et des entreprises qui ont des Activités identiques, similaires ou liées, ou qui peuvent aider à développer la Société ou faciliter l'accomplissement de ses Activités, ainsi que développer et gérer ces intérêts;

(d) emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique;

(e) procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tous types de titres et instruments de dette ou de capital;

(f) prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, à ses sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés; et

(g) consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés et hypothèque sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à huit cent mille Euros (EUR 800.000), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Sur demande écrite du conseil des gérants de la Société (agissant compte tenu de ce qui peut être nécessaire ou requis pour exercer ou développer les Activités de temps à autre, mais en prenant en considération le délai que les associés peuvent nécessiter pour avoir des fonds à leur disposition), les associés s'engagent, au prorata de leur actionnariat respectif dans la Société, à augmenter le capital social ou les fonds propres de la Société à hauteur d'un montant total de trois millions d'Euros (EUR 3.000.000), en une ou plusieurs tranches.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) elle dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, i.e. un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques (y compris notamment la nomination d'un gérant journalier chargé de la gestion journalière de la Société).

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par

- (a) la signature du gérant unique;
- (b) si les associés n'ont pas nommé différentes classes de gérants, les signatures conjointes de deux gérants; ou
- (c) si les associés ont nommé différentes classes de gérants, les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes (y compris notamment le gérant journalier, selon les cas) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

Compagnie Fluviale de Transport, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit cents (800) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent mille Euros (EUR 400.000),

et

Reederei Jaegers GmbH, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit cents (800) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinq cent Euros (EUR 500) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent mille Euros (EUR 400.000),

Le montant de huit cent mille Euros (EUR 800.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.500.-

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, ses associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée de un an:

Arnaud Roques, né le 24 mars 1976 à Alençon, France, dont l'adresse est au 11, rue du Pont V, 76600 Le Havre, France.

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée de un an:

Heinrich-Joachim Kruetzfeldt, né le 2 mai 1944 à Hambourg, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est au 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec les mandataires des parties comparantes.

Signé: A. GROSJEAN, H.-J. KRUEZFELDT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4572. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014020008/561.

(140022873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Valbonne Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.378.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 février 2014

- Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Gerard VAN HUNEN qui occupait jusqu'alors cette fonction.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014019939/15.

(140025027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

CC2Foil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4046 Esch-sur-Alzette, 51, rue Joseph Brebsom.

R.C.S. Luxembourg B 170.132.

Décision relative au changement d'adresse de l'administrateur

Le conseil d'administration décide et acte ce jour le changement d'adresse de Madame Bouzendorffer Marie.

Sa nouvelle adresse est Montigny-lès-Metz, 18 rue de Saint Quentin France.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2014.

CC2Foil S.A.
51 rue Joseph Brebsom
L- 4046 ESCH-sur-ALZETTE
Grand Duchy of Luxembourg
M. Jos Schaefer

Administrateur et gestionnaire de la société

Référence de publication: 2014021239/18.

(140025193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Selector Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 83.306.

Il est à noter que monsieur Patrick J. Farrell a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 07 février 2014.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014019884/13.

(140025227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

SEB Optimus II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 82.410.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 17 janvier 2014 ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration,

Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

Monsieur Ralf Ferner avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2015.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour la même période:

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014019880/20.

(140024398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

St Andrews Heritage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 182.086.

Extrait des résolutions des associés de la Société du 15 janvier 2014

En date du 15 janvier 2014, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Harald Thul en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 20 décembre 2013;

- de révoquer Frank Jean Vitaglione en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet au 20 décembre 2013;

- de nommer Frank Jean Vitaglione, né le 21 décembre 1960 à Marseille, France, ayant son adresse professionnelle au 19B, avenue Emile Augier, F-78170 La Celle St Cloud, France, en tant que gérant unique de la Société et ce avec effet au 20 décembre 2013 et pour une durée illimitée.

La Société est désormais représentée par un gérant unique, Frank Vitaglione.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2014019869/21.

(140025002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Belbelita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 184.102.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

le vingt-deux janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«Premium Distribution Holdings LLC», une société constituée et existant les sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), établie et ayant son siège social à 3500 South Dupont Highway, Dover, Kent, 19901 Delaware (USA), numéro d'immatriculation 5017845;

ici représentée par:

Madame Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Delaware (USA), le 08 janvier 2014.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «BELBELITA S.à r.l.» (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit, (v) faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles et (vi) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

«Premium Distribution Holdings LLC», susmentionnée, cent vingt-cinq parts sociales	125
TOTAL: cent vingt-cinq parts sociales	125

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, prénommé, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

(ii) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, -1371 Luxembourg; et

(iii) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et, en cas de divergence entre les deux textes, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand fourteen,
on the twenty-second day of the month of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Premium Distribution Holdings LLC", a company incorporated and existing under the laws of the state of Delaware (USA), established and having its registered office at 3500 South Dupont Highway, Dover, Kent, 19901 Delaware (USA), registration number 5017845;

here represented by:

Mrs Alessia ARCARI, Employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
by virtue of a power of attorney under private seal given to her in Delaware (USA), on 08 January 2014.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "BEL-BELITA S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in

any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever (v) conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate and (vi) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

“Premium Distribution Holdings LLC”, prenamed:

one hundred and twenty-five shares	125
Total: one hundred and twenty-five shares	125

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12'500.- EUR) is at the free disposal of the Company evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three (3).

Are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

(ii) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; and

(iii) Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2. The registered office is established at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by a English version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the two texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: A. ARCARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1309. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014020057/362.

(140023090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.347.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 31 Janvier 2014, qu'a été acceptée:

- la nomination de Mme Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borga Ik, Finlande, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant catégorie B de la Société avec effet au 31 Janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014019864/16.

(140024401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Sparrowhawk Properties 403 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 165.207.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 31 Janvier 2014, qu'a été acceptée:

- la nomination de Mme Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borga Ik, Finlande, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant catégorie B de la Société avec effet au 31 Janvier 2014.

- la nomination de Mme Habiba Boughaba, née le 06 septembre 1973 à Charleville-Mézières, France, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant catégorie B de la Société avec effet au 31 Janvier 2014.

- la nomination de M Nicholas West, née le 17 mai 1972 à Aylesbury, Royaume-uni, résidant professionnellement à 9 Castle Street, Elizabeth House, JE2 3RT, St Hélier, Jersey, en tant que gérant catégorie A de la Société avec effet au 31 Janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 février 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014019866/22.

(140024710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.347.

Il est à noter que le siège social de l'associé unique, Sparrowhawk Capital Partners III LP, se trouve à présent au 9, Castle Street, Elizabeth House, JE2 3RT, St Helier, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Février 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014019865/14.

(140024778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

La Moselle 16, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 16, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 114.872.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021584/9.

(140025562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Kollwitz 51 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 116.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021579/9.

(140025699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Cidron Fi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.892.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Cidron Semper Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 110868, (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 20 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Cidron Fi S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 169.892, constituée suivant acte notarié en date du 27 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1918 du 2 août 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier (1^{er}) alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Version française:

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

- Madame Jean Le Creurer, née le 10 février 1971 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

- Madame Lynda Elliott, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

comme gérants de classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Quatrième résolution:

- L'Associé Unique décide d'accepter, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, la démission de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société et de nommer Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, en tant que gérant de classe A de la Société.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe B:

- a) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,
- b) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

Version anglaise:

“Management, Powers and Representations”

Version française:

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 14.** The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholder.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with paragraph 7 of this Article.

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one Manager and/or one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board

Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under paragraph 12 of this Article.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favourable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting."

Version française:

« **Art. 14.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par l'Associé.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;
- la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'alinéa 7 de cet Article.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement, peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'alinéa 12 de cet Article.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que

toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.»

Huitième résolution:

L'Associé Unique note que l'adresse de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, est changée au L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 janvier 2014. REM/2014/82. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014020077/179.

(140022977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

MP B S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 168.102.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'Administration tenu au siège social le 13 Janvier 2014, que:

Le Conseil d'administration prend acte de la démission, à compter du 1^{er} janvier 2014, de Monsieur Alain Flammang en qualité d'administrateur.

Le Conseil d'administration décide de coopter, à partir du 1^{er} janvier 2014, Monsieur Frédéric Lemaire, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg, en qualité d'administrateur, pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Le Conseil d'administration prend acte de la démission, à compter du 1^{er} janvier 2014, de Monsieur Romain Mannelli en qualité d'administrateur.

Le Conseil d'administration décide de coopter, à partir du 1^{er} janvier 2014, Monsieur Marco Giorgetti, ayant son adresse professionnelle 3 rue Jean Piret L-2350 Luxembourg, en qualité d'administrateur, pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020985/21.

(140023452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

MP H S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 171.711.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'Administration tenu au siège social le 13 Janvier 2014, que:

Le Conseil d'administration prend acte de la démission, à compter du 1^{er} janvier 2014, de Monsieur Alain Flammang en qualité d'administrateur.

Le Conseil d'administration décide de coopter, à partir du 1^{er} janvier 2014, Monsieur Frédéric Lemaire, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg, en qualité d'administrateur, pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020987/16.

(140023454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

**BAE System Applied Intelligence (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Detica S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 136.512.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of January.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grandduchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

DETICA SOLUTIONS LIMITED (previously NORKOM TECHNOLOGIES GROUP LIMITED), a company organised under the laws of Ireland, having its registered office at 5th Floor, Chappel House, 21-26 Parnell Street, Dublin 1, registered in Ireland with the Company Registration Number 281007;

here represented by Ms Céline BESSIN, employee, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy given on January 23, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That DETICA SOLUTIONS LIMITED is the sole actual shareholder of Detica S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, incorporated under the name Norkom Technologies S.à r.l., by a notarial deed on January 15, 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 717 of 22 March 2008, the articles of which having been amended by notarial deed on June 1, 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1004 on April 18, 2012 (the "Company");

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "BAE Systems Applied Intelligence (Luxembourg) S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4. Denomination.** The company's name is BAE Systems Applied Intelligence (Luxembourg) S.à r.l."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,000 (ONE THOUSAND EURO).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente janvier.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

DETICA SOLUTIONS LIMITED (anciennement NORKOM TECHNOLOGIES GROUP LIMITED), une société régie par le droit irlandais, ayant son siège social au 5th Floor, Chappel House, 21-26 Parnell Street, Dublin 1, inscrite en Irlande au Registre des Sociétés sous le numéro 281007,

ici représentée par Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration datée du 23 janvier 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- DETICA SOLUTIONS LIMITED précitée, est la seule et unique associée de la société Detica S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, constituée sous la dénomination de «Norkom Technologies S.à r.l.» suivant acte notarié en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 717 du 22 mars 2008, les statuts ayant été modifiés suivant acte notarié du 1^{er} juin 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1004 du 18 avril 2012 (la «Société»);

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en «BAE Systems Applied Intelligence (Luxembourg) S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4. Dénomination.** La société prend la dénomination de BAE Systems Applied Intelligence (Luxembourg) S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BESSIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 février 2014. Relation: RED/2014/267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05 février 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014020109/83.

(140023121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

All About Computer Solutions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 169, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 155.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021299/9.

(140025714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.